

REUNION DU 29 MARS 2004

L'an deux mil quatre, le vingt neuf Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MAUFRAIS, sur convocation du 23 Mars 2004.

Etaient Présents : Messieurs MAUFRAIS, RELIER, BOUFFINIER, PICHOT, CHAPLAIN, BRASSEUR, HEULAND, CLER , LEBEAU et Mesdames BOURGEOIS, DOUBLET, GAILLAC.

Absente : Madame MARTIN.

Secrétaire : Monsieur RELIER.

Lecture est faite du compte rendu du 16 Février 2004, qui est approuvé à l'unanimité des présents et signé.

ORDRE DU JOUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2003

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2003 au Conseil Municipal réuni à cette occasion sous la Présidence de Monsieur RELIER, premier adjoint, le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 184 058.39 € et un déficit d'investissement de 17 465.60 €.

Le résultat de clôture s'élève donc à un excédent de 166 592.79 €.

Le Conseil Municipal hormis Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2003 à l'unanimité des présents et le compte de gestion dressé par Monsieur le Percepteur d'Anet et donne quitus à Monsieur MAUFRAIS pour sa gestion 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif 2003 qui présente les résultats suivants à la clôture de la gestion 2003.

Section d'exploitation un excédent de	184 058.39 €
Section d'investissement un déficit de	17 465.60 €

En prenant en compte les crédits reportés en dépenses (141 662 €) et en recettes (56 226 €), le résultat définitif donne :

Section d'exploitation un excédent de 184 058.39 €

Section d'investissement un déficit de 102 901.60 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter comme suit le résultat d'exploitation :

1 – En 1068 à la couverture du déficit d'investissement 102 901.60 €

2 – A la section d'exploitation, le solde 81 156.79 €

VOTE DES 4 TAXES LOCALES

Monsieur le Maire présente la proposition suivante faite par la commission du budget :

<u>Taxes</u>	<u>Taux 2003</u>	<u>Taux 2004</u> <u>proposé</u>	<u>Recettes 2004</u>
Taxe habitation	9.37 %	9.50 %	77 007 €
Foncier Bâti	14.13 %	14.33 %	73 226 €
Foncier non Bâti	35.29 %	35.29 %	30 985 €
Taxe Professionnelle	7.68 %	7.28 %	8 809 €
		TOTAL	190 027 €

Les taxes d'habitation et du foncier bâti subissent une légère augmentation qui nous permet d'obtenir 2076 € supplémentaires. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

BUDGET 2004

Le budget 2004 s'équilibre en recettes et dépenses :

- pour la section de fonctionnement à 442 020 €
- pour la section d'investissement à 339 182 €

Les principaux travaux de la section d'investissement programmés à ce budget sont les suivants :

	Dépenses TTC	Subventions
- Remise en état du tennis	6 282 €	
- Enfouissement des réseaux rue de Dreux	44 731 €	20 900 €
- Lavoir des Fontaines	25 641 €	16 000 €
- Voirie Le Pommier de Bois et rue des Champarts	62 249 €	10 410 €
- Mairie (informatique, photocopieur) mise en place de numérisation du cadastre	8 000 €	
- Honoraires d'architecte pour futurs travaux à l'école primaire.	6 500 €	
TOTAL	153 403 €	47 310 €

Une somme de 16 000 € correspondant à la subvention du Fonds Départemental de Péréquation sera sollicitée sur ces travaux auprès du Conseil Général.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce budget.

REFECTION DE LA VOIRIE DU POMMIER DE BOIS ET DE LA RUE DES CHAMPARTS (CR N° 29)

Monsieur le Maire présente l'estimation réalisée par la DDE pour la réfection de ces voiries qui se décompose de la manière suivante :

	HT	TVA	TTC
Le Pommier de Bois	20 314 €	3 981.54 €	24 295.54 €
Les Champarts 1 ère partie	15 197.80 €	2 978.77 €	18 176.57 €
2 ème partie	16 535 €	3 240.86 €	19 775.86 €
TOTAL	52 046.80 €	10 201.17 €	62 247.97 €

Cette dépense a été inscrite en investissement au budget 2004. Le Conseil Municipal décide de réaliser ces travaux et sollicite auprès du Conseil Général une subvention du FDIR d'un montant de 20 % du HT soit 10 410 €.

ASSOCIATION ROUVR' ET VOUS

Cette future association dont nous avons parlé lors du dernier conseil se met en place et devrait voir le jour en septembre.

Les différentes activités auront lieu en semaine, les créneaux seront définis en bonne harmonie avec les différents utilisateurs.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que cette future association puisse disposer de la salle des fêtes un samedi par mois d'Octobre à Avril.

FETE DE LA MUSIQUE

Madame BIAS, au nom de la Gymnastique Volontaire propose de participer à cette manifestation. Suivant la conjoncture, date, autres participants, la commission des fêtes étudiera la possibilité de mettre en place cette manifestation.

ASSOCIATION D'ENTRAIDE

En raison du peu de participants, le Conseil Municipal décide de supprimer le voyage à Anet qui avait lieu une fois par mois pour les personnes sans moyen de locomotion. Il existe une organisation qui s'appelle « La main tendue » qui peut venir en aide aux personnes rencontrant des difficultés dans leur vie quotidienne.

Les coordonnées de cette organisation seront communiquées aux personnes concernées.

REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL TITULAIRE

Cadres d'emplois Agent d'entretien :

Conformément au décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité et de l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence ainsi que, pour la filière technique, du décret n° 2003-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux,

Le Conseil Municipal décide d'instituer à compter du 1^{er} janvier 2004, l'indemnité d'administration et de technicité :

. Filière technique cadre d'emploi – Agent d'entretien

Montant de référence annuel 426.58 € affecté d'un coefficient multiplicateur de 2.2.

Le critère d'attribution : la pénibilité ainsi que la technicité des missions.

L'I.A.T. est indexée sur la valeur du point de la fonction publique et sera versée semestriellement.

Agent d'entretien à temps complet : $426.58 \text{ €} \times 2.2 = 938.47 \text{ €}$

Agent d'entretien à temps non complet : $426.58 \text{ €} \times 23/35 \text{ h} \times 2.2 = 616.70 \text{ €}$

. Filière administrative - Cadre d'emploi administratif

Grade : Adjoint Administratif Qualifié 1 ère Classe

Montant de référence annuel 452.04 € affecté d'un coefficient multiplicateur de 3.

Le critère d'attribution : La manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions.
L'I.A.T. est indexée sur la valeur du point de la fonction publique et sera versée semestriellement.

RENFORCEMENT POUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU AUX HAUTES LISIERES

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Syndicat des Eaux pour renforcer la desserte des Hautes Lisières en donnant son accord pour relier la conduite de diamètre 160 financée par la commune qui a permis la pose d'une borne à incendie à la conduite de diamètre 80 se trouvant à proximité.

EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE BERCHERES ET MISE EN VALEUR DU LAVOIR DES FONTAINES

Le Conseil Municipal souhaite réaliser ces travaux en 2005 et sollicite auprès du SIERA une aide pour le financement de ce projet.

PARTICIPATION AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA HALTE GARDERIE DE LA COMMUNE D'IVRY LA BATAILLE

Une participation de 80 € par enfant est demandée aux communes ayant des enfants fréquentant cette halte garderie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal refuse de participer à ces frais de fonctionnement.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BOUFFINIER

- Concernant l'étude hydraulique, une réunion a eu lieu à la Mairie de Bû réunissant tous les acteurs qui doivent participer à sa réalisation : SIPAD, Conseil Général, Région Centre représentants des communes.

Pour pouvoir être subventionné un contrat de bassin doit être mis en place.

Ce contrat de bassin permet de coordonner tout ce qui concerne l'eau, l'assainissement et ce qui nous intéresse, la lutte contre les inondations.

Le SIPAD peut héberger la structure intercommunale qui réalisera les travaux.

Un agent de développement gèrera au SIPAD tout ce qui découlera de cette étude. Il sera payé à 80 % par la Région et 20 % par le SIPAD.

Côté technique, la commune de Bû qui n'était pas favorable à la création de 4 bassins de retenue accepte d'intégrer dans le remembrement en cours une unité foncière qui permettra de créer un bassin d'une capacité de 20 000 m³ au niveau de la Pierre Grise, la topographie des lieux facilitant cette réalisation.

- demande au Conseil son avis sur le prochain 14 Juillet afin de prendre les dispositions nécessaires à son organisation.

- maintien des jeux et du repas.

- maintien du feu d'artifice, un devis sera demandé.

- suppression du bal, il y a de moins en moins de monde, de plus cette année c'est en milieu de semaine.

Monsieur PICHOT

- signale un poteau qui penche rue de la Folie.

Monsieur CLER

- pense qu'il serait bien de distribuer le bulletin fin Juin, une réunion est programmée le 29 Avril à 20 h 30.

Monsieur RELIER

- nous donne les résultats de l'enquête ADSL.

380 foyers ont été contactés.

130 réponses positives sont revenues dont 35 pour un usage professionnel.

Ces chiffres seront transmis à France Télécom et devraient les inciter à intervenir sur la Commune de Rouvres.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 30.